

Communiqué du porte-parole de la Commission de la CEEA (Bruxelles, 25 mai 1964)

Légende: Le 27 mai 1964, la Commission Euratom annonce officiellement la conclusion d'un accord avec les États-Unis pour la réalisation d'un nouveau programme de coopération portant sur le développement de réacteurs rapides à des fins énergétiques.

Source: Fondation Jean Monnet pour l'Europe, [s.l.]. Archives Jean Monnet. Fonds AMK. 41/2/62.

Communauté européenne de l'énergie atomique, Bruxelles. 25/5/64, N° 8/64. EUR/C/2851/64 f.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/communique_du_porte_parole_de_la_commission_de_la_ceeda_bruelles_25_mai_1964-fr-9ca8178f-b8f2-41ff-8b28-3ca96800191f.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Bruxelles, le 25 mai 1964
Embargo : le 27 mai 1964 (18,00 h.)

Communiqué

ASSOCIATION ATLANTIQUE EN MATIERE NUCLEAIRE

Les Etats-Unis et Euratom concluent un accord de coopération dans le domaine des réacteurs rapides

1) La Commission d'Euratom annonce aujourd'hui la conclusion, au nom de la Communauté européenne de l'Energie atomique, du Commissariat français à l'Energie atomique, de la "Gesellschaft für Kernforschung" et du "Comitato Nazionale per l'Energia Nucleare", d'un accord avec la "United Atomic Energy Commission" pour la réalisation d'un vaste programme de coopération concernant le développement des réacteurs rapides.

2) L'intérêt que présente ce type de réacteur pour l'avenir de l'énergie atomique a été dûment reconnu des deux côtés de l'Atlantique. Tous les réacteurs nucléaires construits à des fins civiles ou militaires produisent du plutonium, mais jusqu'à présent, cette matière a surtout été produite et utilisée dans le cadre de programmes militaires. Or, le plutonium peut également servir de combustible, au même titre que l'U 235, dans les réacteurs thermiques et rapides. Le recyclage du plutonium dans les réacteurs thermiques est l'une des principales questions étudiées dans le cadre de l'Accord actuel de Coopération Euratom/Etats-Unis. L'intérêt des réacteurs rapides réside dans la possibilité qu'ils offrent, mieux que tout autre type de réacteur, de consommer le plutonium engendré par les réacteurs civils, ainsi que dans leur capacité de produire plus de Pu qu'ils n'en consomment réellement. Ils permettront donc d'utiliser non seulement le faible pourcentage de matière fissile contenue dans l'uranium naturel mais encore, théoriquement, la totalité des isotopes fertiles, ce qui contribuera à accroître les ressources énergétiques dans des proportions énormes.

3) L'effort déployé en Europe dans ce domaine s'exerce dans le cadre de trois associations constituées entre, d'une part, la Commission d'Euratom et, d'autre part, le Commissariat français, la "Gesellschaft" allemande et le "Comitato" italien.

Si, aux 73 millions de dollars actuellement prévus par le deuxième plan quinquennal de la Communauté Européenne, on ajoute les contributions qui seront fournies par les trois associés, c'est un montant total de quelques 200 millions de dollars qui sera affecté dans la Communauté au développement des réacteurs rapides pendant la période 1963-1967. Pendant cette même période, l'USAEC envisage d'engager des dépenses à peu près équivalentes dans ce domaine.

La voie est par conséquent ouverte à une véritable association, les deux parties ayant intérêt à échanger les informations résultant de la mise en oeuvre de leurs programmes respectifs, afin de tirer le profit maximum de leurs efforts.

4) Au titre de l'accord sur l'échange d'informations, Euratom et l'USAEC échangeront des informations sur tous les programmes de réacteurs à neutrons rapides destinés à des applications dans des centrales civiles de puissance ainsi que sur les programmes de recherche et de développement réalisés dans ce domaine, auxquels Euratom ou l'USAEC participe ou participera pendant la période couverte par l'accord. L'accord définit dans le détail les domaines techniques sur lesquels portera l'échange d'informations entre l'USAEC et Euratom. Il fixe également les modalités de la coopération ainsi instituée et contient des dispositions en matière de brevets. La durée de la période initiale de coopération est fixée à deux ans.

5) Simultanément, un arrangement est intervenu pour la fourniture par l'USAEC de plutonium et d'uranium enrichi nécessaires à l'exécution du programme de recherche de la Communauté sur les réacteurs rapides. En suite de quoi, les Parties ont convenu d'ouvrir des négociations pour la conclusion d'un contrat aux termes duquel Euratom achèterait approximativement 350 kg de plutonium à l'USAEC au prix de base en vigueur aux Etats-Unis à la date de la livraison. Ce plutonium est destiné aux expériences critiques SNEAK et MASURCA situées respectivement à Carlsruhe, Allemagne, et Cadarache, France, qui utiliseront des

éléments de combustible de forme telle qu'il sera possible de les échanger.

6. L'USAEC fournira également les quantités d'U 235 nécessaires à la réalisation du programme de réacteurs rapides de la Communauté tel qu'il est prévu actuellement, dans le cadre d'un système combiné de contrats de location ordinaires et de contrats spéciaux à court terme au taux de 4-3/4 % aujourd'hui en vigueur aux Etats-Unis.

7. La Communauté est également engagée dans des discussions avec la "United Kingdom Atomic Energy Authority" dans le cadre de l'Accord de coopération existant entre la Communauté et le Royaume-Uni.

Il y a lieu de rappeler que l'Association Euratom-CEA a acheté à l'USAEC en mai 1963 la première moitié (45 kg) de la quantité de plutonium nécessaire au premier coeur du réacteur rapide Rapsodie à Cadarache, France. La seconde moitié sera également achetée sous peu à l'UKAEA.

Des consultations sont aussi menées activement avec des experts britanniques, en vue d'établir avec l'UKAEA un échange d'informations aussi complet que possible dans le domaine des réacteurs rapides.

8. Une telle coordination des efforts constituera un exemple concret de "partnership" atlantique appliqué à ce domaine avancé de la technologie nucléaire.